



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 septembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2016
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Autorisation de participation - Colloque annuel 2016 - Fondation Rues Principales
 - 2.3 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession des lots numéros 5 829 001 et 5 829 002
 - 2.4 Autorisation - Destruction de 54 boîtes d'archives
 - 2.5 Réaffectation au poste de lieutenant - Service des incendies
 - 2.6 Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
 - 2.7 Projet de Loi sur les hydrocarbures
 - 2.8 Transport ferroviaire d'hydrocarbures
 - 2.9 Projets de forages pétroliers et gaziers sur le territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti
 - 2.10 Adoption - Budgets et quote-parts 2016 et 2017 - Régie incendie des Monts
 - 2.11 Prolongation de probation - Coordonnateur aux travaux publics
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Adjudication - Entretien ménager 2016-2017 - Appel d'offres 2016-008
 - 4.2 Autorisation de paiement - Entretien ménager 2015-2016
 - 4.3 Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2016-2017 - Appel d'offres 2016-009
 - 4.4 Adjudication - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2016-2017 - Appel d'offres 2016-010
 - 4.5 Adjudication - Groupe électrogène - Puits St-Adolphe - Appel d'offres 2016-011
 - 4.6 Autorisation - Amélioration du réseau routier local - Affectation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non-affecté



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.7 Autorisation - Travaux de réfection du réseau routier local 2016 - Affectation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non-affecté
- 4.8 Autorisation - Réfection montée Gagnon - Affectation d'une somme à même un fonds d'indemnisation
- 4.9 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Infrastructures d'égout
- 4.10 Autorisation de signature - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
- 4.11 Recommandation de paiement - Décompte final - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Autorisation - Demande de permis 2016-10018 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.2 Demande de construction: Lot 4 588 658, rue des Hauts-Bois
 - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: 2475-2479, rue de l'Église
 - 5.4 Dérogation mineure: Lot 4 588 658, rue des Hauts-Bois
 - 5.5 Dérogation mineure: 2240, Montée Prédéal-Trudeau
 - 5.6 Autorisation d'occupation du domaine public en vertu du règlement numéro 622 - Maria Elena Palma
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2 Autorisation - Participation - Projet Moi, mes déchets
 - 6.3 Entente de développement culturel - Ministère de la Culture et des Communications
 - 6.4 Autorisation - Occupation du domaine public - Vague de cirque
- 7 Avis de motion
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Second projet du règlement numéro 601-22 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601 et ses amendements, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit: "Résidences de tourisme" des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05
 - 9.2 Adoption du règlement numéro 706 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité du Village de Val-David
 - 9.3 Adoption du règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation
 - 9.4 Adoption du règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 9.5 Adoption du règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration
 - 9.6 Adoption du règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus
 - 9.7 Adoption du règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés
- 10 Documents déposés
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 10.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 10.5 Dépôt - Pétition - rue du Centre
 - 10.6 Dépôt - Pétition - Circulation rue de l'Église
- 11 Points d'information des conseillers
- 12 Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 43 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David a connu un été exceptionnel. Exceptionnel du point de vue fréquentation, exceptionnel du point de vue activités de toutes sortes, exceptionnel pour la visibilité dans les médias. Média local et des environs comme le Ski-se-Dit, médias régionaux comme l'Information du Nord et le Journal Accès et suprarégionaux comme le journal La Presse et La Gazette.

Nos bons coups font la une et nous pouvons en être fiers! Notre réputation ne se dément pas. Notre image se diversifie. Notre nature s'invite dans les tournages de film comme « de Père en flic 2 », l'escalade aussi fait parler d'elle dans La Presse. Toujours dans le même journal notre village mérite le titre de « village préservé »; et même nos lampistes ont eu droit à un article extrêmement intéressant. Notre marché se retrouve à la Semaine verte, Josée Distasio et combien d'autres célébrités viennent y faire leur tour, sans oublier nos restos qui font des envieux et répondent à tous les goûts et à toutes les bourses.

La culture n'a pas été en reste avec les Beaux dimanches ouverts à tous, le Centre d'exposition avec les vélos de Lesage, les 5 à 7 des vendredis de LézArts Loco, le Cinéma sous les étoiles qui a attiré un public nombreux et a su combler autant les organisateurs que les spectateurs.

Et ce n'est pas fini, car les 1001 Visages arrivent sous peu avec des invités prestigieux et des projets d'expansion. Au même moment, un cirque s'installera dans notre parc Léonidas-Dufresne et les deux événements travailleront en complémentarité.

Les activités sportives ont été nombreuses nous amenant des courses et des rallyes importants. Les randonneurs et les marathoniens en devenir s'en sont donnés à cœur joie au Parc Régional et sur la piste du P'tit train du Nord. Et de grands projets sont en préparation, car des organisations de renom nous ont dans leur mire.

Tout cela ne serait pas possible sans l'apport exceptionnel de nos créateurs et de nos citoyens. Votre conseil municipal a le souci de veiller à aider et à soutenir les implications citoyennes. Nous avons pu grâce à notre bonne administration réaliser un surplus intéressant pour investir dans beaucoup de projets. Nos employés dévoués et compétents font des miracles quotidiens pour répondre adéquatement à cette effervescence.

Sans oublier le travail de communication effectué dans le but ultime de mieux vous informer via nos outils tels que notre site internet, nos bulletins électroniques, nos communiqués, sans oublier les documents papiers qui ont aussi été conçus pour vous aider dans les projets particuliers tel que le compostage.

Car, là encore, nous nous démarquons, étant les premiers à introduire le compostage à la grandeur de notre Municipalité dans la MRC des Laurentides.

On ne peut passer sous silence les travaux de voirie et le grand chantier du Domaine Alarie qui est enfin terminé. Cela ne donne peut-être pas de la notoriété dans les journaux, mais apporte de grandes satisfactions aux utilisateurs et contribuables. De cela aussi nous sommes fiers!

Je tenais à faire un bilan bien abrégé, mais combien stimulant. Notre sentiment de fierté et d'appartenance y trouve sa raison d'être!

16-09-340

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 soit adopté, tel que présenté, en y retirant toutefois le point 8.1.

ADOPTÉE

16-09-341

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-09-342

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Formation - Agir en tant qu'élu, pour assurer le développement de sa communauté: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

28 octobre 2016 à Saint-Sauveur

265 \$ + taxes chacun

Manon Paquin et Denis Charlebois

Formation - Maîtrisez vos dossiers municipaux: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

19 novembre 2016 à St-Sauveur

265 \$ + taxes

Denis Charlebois

Formation - Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

28 septembre 2016 à Québec



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

265 \$ + taxes

Manon Paquin

Formation - Journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme

23 septembre 2016 à Deschambault-Grondines

Gratuit

Ghislaine Boisclair

Colloque annuel - Réseau québécois de Villes et Villages en Santé et des Villes-Santé de l'OMS

22 au 24 novembre 2016 à l'Hôtel Bonaventure à Montréal

250 \$ - taxes non applicables

Ghislaine Boisclair

Colloque annuel *Bouffe ta rue* - Fondation Rues Principales

20 octobre 2016 à l'Hôtel Château Laurier à Québec

295 \$ chacun - taxes et service inclus

Kathy Poulin et Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-09-343

2.2 AUTORISATION DE PARTICIPATION - COLLOQUE ANNUEL 2016 - FONDATION RUES PRINCIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au colloque annuel *Bouffe ta rue* de la Fondation Rues Principales qui se tiendra à l'Hôtel Château Laurier à Québec, le 20 octobre 2016, au coût de 295 \$ taxes et service inclus. Les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-09-344

2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DES LOTS NUMÉROS 5 829 001 ET 5 829 002

ATTENDU l'entente intervenue le 17 octobre 2013 entre monsieur Fulvio Mini, madame Martine Paquin et la Municipalité, relative à la relocalisation du sentier de ski de fonds nommé "Western 14";

ATTENDU la demande de permis de lotissement numéro 2016-10010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de cession par monsieur Fulvio Mini et madame Martine Paquin à la Municipalité, des lots 5 829 001 et 5 829 002, au cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'acte de cession entre la Municipalité, monsieur Mini et madame Paquin;

QUE tous les frais exigés par l'arpenteur-géomètre et par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

16-09-345

2.4 AUTORISATION - DESTRUCTION DE 54 BOÎTES D'ARCHIVES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, les délais de conservation des documents doivent être consignés dans un calendrier de conservation;

ATTENDU QUE ce calendrier détermine les périodes d'utilisation actives et semi-actives des documents ainsi que les supports de conservation et qu'il indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QUE le calendrier de la Municipalité a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et que celle-ci exerce les attributions prévues à la Loi sur les archives;

ATTENDU QU'en vertu des délais de conservation expirés, cinquante-quatre (54) boîtes d'archives doivent être détruites;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des documents prêts pour la disposition finale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la destruction des cinquante-quatre (54) boîtes contenant les documents énumérés aux listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

16-09-346

2.5 RÉAFFECTATION AU POSTE DE LIEUTENANT - SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU la création de la Régie incendie des Monts et la nomination de monsieur Sébastien Lajoie à sa direction;

ATTENDU la nécessité d'effectuer la liaison entre monsieur Lajoie et le personnel du service des incendies de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal réaffecte messieurs Laurent Querrach et Michel Thibault au poste de lieutenant avec ajustement de la rémunération en conséquence;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal tient à souligner le travail accompli par messieurs Querrach et Thibault lors de leur affectation à titre de responsables du service des incendies jusqu'à la création de la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

16-09-347

2.6 PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

ATTENDU QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

ATTENDU QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

ATTENDU QU'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montrent déjà les expériences de Gaspé et de Port Menier;

ATTENDU QU'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

ATTENDU QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

- de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
- de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
- de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
- d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

ADOPTÉE

16-09-348

2.7 PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU QUE le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

A- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;

B- le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

C- que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;

D- que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;

E- que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.

- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David demande à la Fédération québécoise des Municipalités :

- de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
- de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
- d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

ADOPTÉE

16-09-349

2.8 TRANSPORT FERROVIAIRE D'HYDROCARBURES

ATTENDU la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

ATTENDU QUE trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

ATTENDU les demandes des élus et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

ATTENDU QUE les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

ATTENDU QUE les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

ATTENDU de plus le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

ATTENDU QUE les élus municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

ATTENDU également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 et 1200 en phase 3 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'à l'appel des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et que le bureau d'audience publique en environnement soit mandaté (BAPE) sur le projet de Belledune;

ATTENDU par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

déraillements et tragédies;

ATTENDU QUE les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

ATTENDU QU'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

- 1- d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
- 2- d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
- 3- d'exiger du gouvernement du Québec, qu'il mandate immédiate le Bureau d'audience publique (BAPE) en environnement sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
- 4- de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
- 5- d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

ADOPTÉE

16-09-350

2.9 PROJETS DE FORAGES PÉTROLIERS ET GAZIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti;

ATTENDU QUE la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

ATTENDU QUE les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élus directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QUE le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

présentes sur le territoire de la Minganie;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

ATTENDU QUE les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

- 1- de dénoncer, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;
- 2- d'appuyer sans réserve les démarches entreprises par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations pour l'annulation du certificat d'autorisation;
- 3- d'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

ADOPTÉE

16-09-351

2.10 ADOPTION - BUDGETS ET QUOTE-PARTS 2016 ET 2017 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE les budgets 2016 et 2017 de la Régie incendie des Monts (la Régie) ont été adoptés par son conseil d'administration lors de la séance extraordinaire tenue le 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Régie et est conséquemment tenue de procéder à l'adoption de son budget annuel, le tout conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte les budgets 2016 et 2017 présentés par la Régie, se chiffrant respectivement à 553 173,02 \$ et à 1 726 156,00 \$;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à verser à la Régie, selon les modalités prévues, les montants de 122 553,42\$ et 299 051,54 \$, représentant respectivement les quote-parts de la Municipalité pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉE

16-09-352

2.11 PROLONGATION DE PROBATION - COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la récente nomination de monsieur David Lavoie à titre de coordonnateur aux travaux publics;

ATTENDU QUE certains éléments de la fonction du coordonnateur aux travaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

publics doivent être supervisés durant la première saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation de la probation de monsieur David Lavoie, coordonnateur aux travaux publics, et ce, pour une période de six (6) mois supplémentaires, soit jusqu'au 1er mars 2017;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un addenda au contrat de travail de monsieur Lavoie.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-09-353

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160918 à 161113 995 725,77 \$

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-09-354

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-008

ATTENDU la demande de prix effectuée concernant l'entretien ménager 2016-2017 - Appel d'offres 2016-008;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 août 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Henley Lavoie	Aucun prix
John Sanon	58 379,25 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

ATTENDU QUE ladite vérification a permis de constater une mauvaise évaluation des besoins quant à l'entretien de la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon, au prix de 58 379,25 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017;

QUE le conseil municipal autorise l'adjudicataire à effectuer des travaux d'entretien ménager supplémentaires pour la salle communautaire durant le contrat pour un montant total supplémentaire de 4 415,04 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

16-09-355

4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTRETIEN MÉNAGER 2015-2016

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres pour l'octroi du contrat d'entretien ménager pour l'année 2016-2017 est complétée et que ledit contrat est en voie d'être adjudgé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du mois d'août 2016 due à Équipe John Sanon au montant de 4 080,66 \$.

ADOPTÉE

16-09-356

4.3 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 août 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant par tonne métrique (taxes incluses)
Sel du Nord inc.	106,36 \$
K+S Sel Windsor Ltée	105,02 \$
Technologie de dégivrage Cargill	108,62 \$
Compass Minerals Canada Corp.	99,26 \$
Sel Warwick inc.	112,63 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par la firme Compass Minerals Canada Corp., 577, rue Notre-Dame, unité 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 99,26 \$ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 29 778 \$ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

16-09-357

4.4 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins - Hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1er septembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Lafarge Canada inc.	69 924,91 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	61 911,17 \$
Équipe Xcavatek inc.	57 953,15 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par la firme Équipe Xcavatek inc., 1132, Gariépy, Prévost, Québec, J0R 1T0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 4 250 tonnes métriques pour un montant total approximatif de 57 953,15 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

16-09-358

4.5 ADJUDICATION - GROUPE ÉLECTROGÈNE - PUIITS ST-ADOLPHE - APPEL D'OFFRES 2016-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le groupe électrogène - Puits St-Adolphe;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 septembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Les Entreprises d'Électricité Renaissance inc.	119 134,39 \$
La Cie Électrique Britton ltée	127 047,38 \$
Le Groupe Parmo inc.	124 747,88 \$
Groupe M.E.A.S. inc.	118 395,50 \$
Nordmec construction inc.	111 537,25 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues qui requiert des vérifications supplémentaires quant aux licences requises et aux processus légaux à observer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par la firme Nordmec construction inc., 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire, au prix de 111 537,25 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, le tout sous réserve de l'obtention et/ou de la transmission des licences requises pour l'exécution du mandat et de la vérification de l'observance des processus légaux requis par ce type de mandat.

Note au procès-verbal :

Suite aux vérifications de conformité de la soumission retenue, il s'avère que les licences requises sont détenues par l'adjudicataire et que les processus légaux quant à la sous-traitance de l'ouvrage ont été respectés. Pour cette raison, le conseil municipal retire sa réserve émise quant à l'adjudication du contrat.

ADOPTÉE

16-09-359

4.6 AUTORISATION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'améliorer son réseau routier local;

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres concernant les travaux de réfection du réseau routier local 2016 - 2016-006 requérant des prix pour des travaux de cette nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à continuer les travaux d'amélioration du réseau routier local, notamment sur les rues Jacques, du Centre et de la Canadienne et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 70 000 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal mandate Asphalte Bélanger inc., aux taux prévus à l'appel d'offres 2016-006, pour effectuer les travaux sur la rue Jacques, les autres travaux sur les rues du Centre et de la Canadienne étant effectués en régie interne;

QUE la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-09-360

4.7 AUTORISATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016 - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 850 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QUE suivant ce règlement d'emprunt, une somme de 768 000 \$ taxes incluses était disponible pour effectuer les travaux sur les rues énumérées à l'article 2 du règlement;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres afin de donner suite au règlement d'emprunt et de procéder aux travaux de réfection sur les rues prévues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a permis de constater que les sommes disponibles au règlement d'emprunt n'étaient pas suffisantes pour compléter les travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tout de même adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Bélanger inc. pour un montant total de 768 000 \$ taxes incluses, soit le montant disponible au règlement d'emprunt, et ce, par la résolution 16-07-275;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est réservé le droit de faire exécuter la balance des travaux prévus au règlement d'emprunt à même une affectation budgétaire subséquente;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de donner suite aux travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Asphalte Bélanger Inc., afin de continuer les travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local, le tout, jusqu'à concurrence d'un montant de 150 000 \$, aux taux indiqués à l'appel d'offres 2016-006;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

16-09-361

4.8 AUTORISATION - RÉFECTION MONTÉE GAGNON - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME UN FONDS D'INDEMNISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à continuer la réfection de la montée Gagnon, suivant la tenue d'un processus d'appel d'offres sur invitation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 50 000 \$, taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le fonds d'indemnisation issu de l'article 3.7 de la Transaction intervenue entre la Municipalité, 90277369 Québec inc. et monsieur Paul Bouchard, le 30 octobre 2003.

ADOPTÉE

*corriger par
16-09-384*



N° de résolution
ou annotation

16-09-362

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC - INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour un projet de réfection d'infrastructures d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou LDA services conseils, à présenter et signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection des infrastructures d'égout dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

ADOPTÉE

16-09-363

4.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour un projet de réfection d'infrastructures d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou LDA services conseils, à présenter et signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection des infrastructures d'égout dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

ADOPTÉE

16-09-364

4.11 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE FINAL - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation de paiement du 12 septembre 2016, transmise par M. Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Les constructions CJRB inc. la somme de 79 894,17 \$ taxes incluses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-09-365

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10018 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Pires, représentant de Manuto inc., a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-10018;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur;

QUE le mode de contribution pour fins de parc soit sous forme de terrain et qu'elle soit fixée à une superficie de 23 114,8 mètres carrés, sous réserve de la signature d'un acte de cession en faveur de la Municipalité;

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit acte de cession;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-09-366

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 658, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de Richard Blais concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00048 sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 21 juillet et 8 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-09-367

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2475-2479, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Gilles Vergnolle concernant le projet d'aménagement de terrain au 2475-2479, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00054 au 2475-2479, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 août 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-09-368

5.4 DÉROGATION MINEURE: LOT 4 588 658, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de monsieur Richard Blais relativement au lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois afin de permettre l'installation d'une porte de garage attenant au bâtiment en façade avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que les portes de garage attenant au bâtiment sont interdites en façade avant.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00055 sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur le document préparé par Sylvain Lavoie, technologue, en date du 21 juillet 2016.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-09-369

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.5 DÉROGATION MINEURE: 2240, MONTÉE PRÉDÉAL-TRUDEAU

DEMANDE de monsieur Jean-François Lacombe relativement au 2240, montée Prédéal-Trudeau, afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une largeur projetée de 7,32 m., soit 106 % de la largeur du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit qu'un garage détaché ne peut pas excéder 75 % de la largeur du bâtiment principal.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00053 sur le lot numéro 2 991 102 / 2240, montée Prédéal-Trudeau, tel que démontré sur les documents préparés par Pascal Letendre, technologue, en date du 27 juin 2016 et Louis-Pascal Beaudry, arpenteur-géomètre, le 1er août 2016.

ADOPTÉE

16-09-370

5.6 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 622 - MARIA ELENA PALMA

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 622 qui édicte les règles d'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma a déposé la preuve d'assurance responsabilité civile de la compagnie Desjardins Assurances générales inc.;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma s'engage à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma a fourni les plans tels que construits du bâtiment ou de l'ouvrage autorisé, le cas échéant;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma s'engage à entretenir adéquatement le bâtiment ou l'ouvrage autorisé, de manière à ce qu'il ne cause pas de dommage à la propriété municipale ou aux immeubles contigus;

ATTENDU QUE cette résolution doit être accordée par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David autorise madame Maria Elena Palma l'occupation de son domaine public, à savoir une partie du lot 2 992 664, cadastre du

912



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Québec, qui devient titulaire de cette autorisation aux conditions prévues au règlement et aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-09-371

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU la demande reçue du Comité de jumelage Val-David/Ceyreste;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme de 311,87 \$ au Ministère des finances pour le paiement des frais de déclarations annuelles du Comité de jumelage Val-David/Ceyreste, et ce, à même l'enveloppe budgétaire d'aide financière numéro 02-70170-970.

ADOPTÉE

16-09-372

6.2 AUTORISATION - PARTICIPATION - PROJET MOI, MES DÉCHETS

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides propose d'intégrer des projets intermunicipaux dans son entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire participer à l'un de ces projets, soit le projet *Moi, mes déchets*;

ATTENDU QUE ce projet mettra en valeur à la fois le développement culturel et la gestion des matières résiduelles dans une perspective de positionnement;

ATTENDU QU'en contrepartie de sa participation au projet, la Municipalité sera reconnue comme partenaire, recevra deux ateliers participatifs et l'exposition du projet en plus de devenir propriétaire d'une oeuvre en découlant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la participation au projet intermunicipal *Moi, mes déchets*;

QUE le conseil municipal mandate madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles, pour la gestion, la coordination et la promotion locale du projet;

QUE le conseil municipal s'engage au montant de 2 750 \$ pour sa participation au projet, montant qui lui sera facturé par la MRC des Laurentides au cours de l'année 2017, le tout, conditionnellement à la confirmation de l'ensemble des partenaires quant à leur engagement dans le projet.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-09-373

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.3 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a déjà manifesté son engagement moral auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour déposer un projet d'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications doit connaître notre engagement financier envers les projets soumis;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'une enveloppe de 15 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'engagement financier du ministère de la Culture et des Communications représente 50 % de l'enveloppe totale de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David procédera à un engagement financier de 15 000,00 \$ dans le budget 2017 pour la réalisation de projets.

ADOPTÉE

16-09-374

6.4 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VAGUE DE CIRQUE

ATTENDU la demande de l'organisme Vague de cirque pour la tenue de leur événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vague de cirque, les 6-7-8-9 octobre 2016 au parc Léonidas-Dufresne, le tout sous réserve des autorisations et permis nécessaires;

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un chapiteau et de 6 petites caravanes qui pourra débuter le 3 octobre 2016;

QUE la Municipalité met à la disposition de l'organisme une entrée d'eau, l'accès aux toilettes publiques et à l'électricité;

QUE l'organisme fournisse une preuve d'assurance relative à cet événement.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-32

RETIRÉ

9 RÈGLEMENTS

16-09-375

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'EXCLURE LA CLASSE D'USAGE C502 SOIT: "RÉSIDENCES DE TOURISME" DES ZONES EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 ET REC-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage «*Résidences de tourisme*» des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05.

ADOPTÉE

16-09-376

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 706 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 706 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

16-09-377

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 708 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-09-378

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 709 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

16-09-379

9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 710 RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration.

ADOPTÉE

16-09-380

9.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

16-09-381

9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

ADOPTÉE

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 août 2016.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.5 DÉPÔT - PÉTITION - RUE DU CENTRE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la rue du Centre datée du 20 juin 2016.

10.6 DÉPÔT - PÉTITION - CIRCULATION RUE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la circulation sur la rue de l'Église entre les rues Jean-Baptiste-Dufresne et de l'Académie datée du 18 juillet 2016.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Madame la conseillère Manon Paquin informe les personnes présentes du fait qu'elle n'est pas à l'origine des travaux correctifs au pavage qui seront effectués face à sa résidence. Quoiqu'il est probable que des travaux soient également effectués sur sa propriété, son statut de conseillère n'a eu aucune influence sur la décision de procéder à ces travaux, ceux-ci étant requis pour des impératifs de sécurité routière.

Monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme les propos de Madame Paquin.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.



N° de résolution
ou annotation

16-09-382

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 septembre 2016 soit levée à 22 h 43.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière